



APPEL A COMMUNICATIONS

JOURNEE TRANSDISCIPLINAIRE

MONDIALISATION ET PAYS ÉMERGENTS

Jeudi 8 Juin 2017



© Pixabay - Gerak - NASA/Rodney Graham

La décennie 2000 a été le témoin de la montée en puissance des pays émergents sur la scène internationale. Ceux-ci se sont impliqués dans le processus de mondialisation et influencent l'environnement mondial. Ils sont devenus incontournables sur la scène internationale avec une influence particulière sur la sphère tant économique que juridique. Cette journée doctorale qui se veut transdisciplinaire propose d'appréhender la thématique des pays émergents dans le processus de mondialisation à travers six thématiques majeures.

1- Pays émergents et firmes multinationales

Un aspect du développement des pays émergents se réalise par leur intégration dans la mondialisation. L'émergence de grandes firmes multinationales au sein des pays émergents implique de considérer leur contribution aux performances économiques de ces derniers, et d'évaluer en retour les avantages perçus par elles-mêmes, en général délocalisées, à la quête de nouveaux marchés.

2- Compétitivité des pays émergents

Grâce à leurs avantages comparatifs (coûts de main d'œuvre et prix de matières premières plus bas), les pays émergents drainent certaines étapes de la chaîne de valeur en provenance des pays développés. Le positionnement des pays émergents sur des produits de qualité ne serait-il pas un moyen de perpétuer cet avantage dans le temps ?

3- Droits nationaux des pays émergents face à la mondialisation

Mondialisation, ouverture des pays émergents, marchés mondiaux : les systèmes juridiques des uns à la rencontre de ceux des autres bouleversent le paysage juridique contemporain tant national qu'international. Faut-il alors confronter ou intégrer les différents systèmes juridiques nationaux face à un droit dit "mondial ou universel" ? Et jusqu'où les respecter ?

4- Textes juridiques internationaux, pays émergents et mondialisation

L'émergence de ces nouvelles puissances sonne la fin du bipolarisme, un nouvel ordre mondial est en train de naître. De spectateurs à acteurs, plus que jamais incontournables, leur voix compte dans le concert des nations. Quels changements souhaiter dans les textes juridiques internationaux face au nouvel ordre mondial ? Ne reste-t-il que l'ONU et son Conseil de sécurité, restreint, face aux demandes de ces nouvelles puissances émergentes ? Pourrait-on l'élargir et prendre aussi en compte les nouvelles institutions juridiques continentales et transcontinentales ?

5- Transferts de savoir et de nouvelles technologies : rôle sur le climat

La mondialisation implique la diffusion du savoir et de nouvelles technologies. Les frontières disparaissent, les connaissances et les compétences traversent les pays. Grâce à la diffusion du savoir et des nouvelles technologies, les entreprises dans les pays émergents ont développé leur capacité de productions et d'exportations. Toutefois, dans un contexte de globalisation, les questions climatiques et écologiques ne sont pas en reste. Les pays émergents continuent d'être pointés du doigt du fait de leur « responsabilité actuelle » en matière d'émission de gaz à effet de serre. Le transfert du savoir et des technologies ne serait-il pas, entre autres, une arme efficace dans l'écologisation des chaînes de valeurs mondiales ?

6- Crises financières, mondialisation et pays émergents

La résistance des pays émergents face aux chocs de grande envergure a été mise à mal durant la crise financière de 2008. La vulnérabilité des pays émergents n'est-elle pas due à une intégration financière trop poussée ou mal maîtrisée ? Quelles solutions pour assurer la stabilité macroéconomique et financière des pays émergents ? Quelles leçons tirer de la récente crise financière ?

Informations à retenir

- Le colloque se déroulera sur une journée, celle de **jeudi 8 Juin 2017**.
- Les propositions de communication peuvent être rédigées en français ou en anglais. Les résumés (4000 signes maximum en précisant les éléments suivants : problématique, méthodologie, approche théorique ou/et empirique, résultats, références bibliographiques) sont à adresser avant le **7 Avril 2017**.
- Après examen des propositions, les auteurs des communications retenues seront avisés le **28 Avril 2017** au plus tard.
- La date limite de confirmation de participation est fixée au **10 Mai 2017**.

Contact : emmanuelle.berthaud@etu.udamail.fr

Les organisateurs

Emmanuelle Berthaud, Sosso Feindouno, Jean-Galbert Ongono Olinga

